### COMPTE RENDU PARTIEL **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2024**

L'an 2024, le 12 février à 20 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 6 février 2024, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice: 23 Nombre de membres présents :

Étaient présents: Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Claude GAGNEPAIN, Marie-Noëlle DEFORGES, Brigitte BLAIN, Jean-Marc RIQUET, Sophie TILLAY, Stéphanie GAUTHIER, Emmanuelle TICOT, Vanessa FURET, Yoann ROBIN, Augustin-Marie CAUCHOIS, Jean-Luc CHARRON, Dominique LORCET, Béatrice PRÉVOST

Pouvoirs: 5

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

### Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

# 2024-001 — Enedis : autorisation de signature de la convention de servitude sur les parcelles cadastrées E n° 110 et P n° 92

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ladite convention par acte notarié, ainsi que ledit acte à recevoir par l'un des notaires de la société « HUMANOT », société d'exercice libéral à responsabilité limitée, titulaire d'un office notarial à Chécy (Loiret).

# 2024-002 - LogemLoiret: autorisation de signature de la convention de gestion en flux de logements sociaux 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion en flux de logements sociaux 2024 passée avec LogemLoiret, et tout autre document se rapportant à ce dossier.

#### 2024-003 – Subvention exceptionnelle à une personne de droit privé

A la majorité (13 voix pour - 5 abstentions : Augustin-Marie Cauchois, Christophe Bazille, Marie-Noëlle Deforges, Yoann Robin, Emmanuelle Ticot), le Conseil Municipal attribue une subvention de 150 euros à Monsieur Pierre SEVAULT, pour sa participation au rallye humanitaire 4L Trophy édition 2024.

#### 2024-004 – Admissions en non-valeur des créances de faible montant

A l'unanimité, le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 euros; dit que cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

# 2024-005 - Fixation des frais imputables à l'article 623 « Fêtes et cérémonies »

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la prise d'une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses à l'article 623 « Fêtes et cérémonies », à savoir : - évènements : vœux du Maire ; cérémonie du 19 mars ; cérémonie du 8 mai ; cérémonie du 18 juin ; fête nationale ; cérémonie du 11 novembre ; cérémonie du 5 décembre ; cérémonies d'inaugurations ; repas du personnel ; Octobre rose ; Téléthon ; Sainte Barbe ; Noël; évènements sportifs; repas de travail; retraites, décès, naissances et mariages d'élus, d'agents ou de personnalités locales ; vernissages ; repas des anciens ; remises de médailles du travail ; - catégories de dépenses en lien avec les évènements listés dans cette délibération: fournitures d'alimentation; fleurs et gerbes; fournitures décoratives ; cadeaux liés à l'évènement ; sécurité liée à l'évènement ; affecte les dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.

Fait à Chevilly, le 13 février 2024

Le Secrétaire de séance.

Jean-Marc RIQUET

Le Maire. **Hubert JOLLIET**